



## **Séance ordinaire du conseil d'arrondissement du mardi 1er octobre 2019 à 19 h 30**

### **ORDRE DU JOUR**

#### **10 – Sujets d'ouverture**

- 10.01** Ouverture de la séance
- 10.02** Adoption de l'ordre du jour de la séance du conseil d'arrondissement
- 10.03** Période de questions du public
- 10.04** Période de questions et commentaires des membres du conseil
- 10.05** Commentaires du public - Demandes de dérogation mineure: - 565, rue Maugue (item 40.03) et 575, rue Maugue (item 40.04)
- 10.06** Adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 3 septembre 2019 et de la séance extraordinaire du 23 septembre 2019
- 10.07** Adopter les procès-verbaux des comités du conseil de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève

#### **20 – Affaires contractuelles**

- 20.01** Approuver un projet d'acte par lequel la Ville acquiert de la Succession Louise Cardinal (Salamone), à des fins de parc local, un terrain situé en bordure du lac des Deux Montagnes, d'une superficie de 3 662,4 m<sup>2</sup>, lequel terrain est connu et désigné comme étant constitué des lots 4 590 174 et 4 590 177 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, pour la somme de 38 526,97 \$, toutes taxes incluses. N/Réf :31H12-005-0516-01
- 20.02** Accepter l'acquisition, pour la somme de 1\$, des lots 4 590 186 (superficie de 541.30 m<sup>2</sup>) et 5 057 668 (superficie de 481.60 m<sup>2</sup>) au 44, rue Roussin, dans le cadre du décret N° 817-2019 relatif aux inondations du printemps 2019
- 20.03** Accepter l'acquisition, pour la somme de 1\$, du lot 4 297 762 (superficie de 1 132.30 m<sup>2</sup>) au 10, avenue du Ruisseau, dans le cadre du décret N° 817-2019 relatif aux inondations du printemps 2019
- 20.04** Affecter un montant de 1 175 \$ en provenance des surplus de golf de l'arrondissement pour l'octroi des subventions à chacun des organismes suivants: Centraide du Grand Montréal, Croix-Rouge canadienne, Fraternité de policiers et policières de Montréal dans le cadre de leurs campagnes de financement 2019 ainsi qu'au Jardin d'enfants le Tournesol pour une sortie éducative au Biodôme ou au Écomuseum.
- 20.05** Affecter un montant de 300,00 \$ pour l'achat de deux billets pour la Soirée bénéfice «Vins et Fromages» de la Fondation du cégep Gérald-Godin visant à soutenir sa mission et ses programmes pédagogiques.

## 30 – Administration et finances

- 30.01** Accorder un contrat pour la saison hivernale de 2019-2020 et de 2020-2021 à 9113-1102 Québec Inc. (Paysagiste JMAD) au montant de 56797.65 \$ taxes incluses pour le déneigement des cases de stationnement de la place Blaise et de la place Closse, du stationnement de la garderie Campamuse et du stationnement du Complexe sportif St-Raphaël de l'arrondissement L'Île Bizard-Ste Geneviève

## 40 – Réglementation

- 40.01** Avis de motion, adoption d'un projet de règlement - Règlement numéro CA28 0023-29 modifiant le règlement de zonage CA28 0023 à l'effet de permettre une allée d'accès côte à côte aux zones R1-111, R1-205, R1-207, R1-216 et R1-222.
- 40.02** Adopter le règlement intitulé "Règlement sur le traitement des membres du conseil d'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève" (CA28 0061)
- 40.03** Statuer sur la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, conformément au Règlement sur les dérogations mineures (CA28 0025) de l'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève, relativement à la demande de dérogation mineure à l'égard de la propriété sise au 565, rue Maugue composée du lot no 4 297 828 du cadastre du Québec à l'effet d'autoriser la construction d'un mur de soutènement dont la hauteur projetée sera supérieure de 1,25 m à la norme maximale prescrite à 1,2 m à l'article 196 du règlement de zonage no CA28 0023.
- 40.04** Statuer sur la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, conformément au Règlement sur les dérogations mineures (CA28 0025) de l'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève, relativement à la demande de dérogation mineure à l'égard de la propriété sise au 575, rue Maugue composée du lot no 4 297 794 du cadastre du Québec à l'effet d'autoriser la construction d'un mur de soutènement dont la hauteur projetée sera supérieure de 1,25 m à la norme maximale prescrite à 1,2 m à l'article 196 du règlement de zonage no CA28 0023.
- 40.05** Statuer sur la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève, relativement à la demande de P.I.I.A., afin de proposer des parements extérieurs autres qu'autorisé au projet de construction d'une résidence unifamiliale isolée à la résolution no CA19 28 109 de la propriété à l'adresse sise au 1769, chemin du Bord-du-Lac, sur le lot no 4 589 245 du cadastre du Québec.
- 40.06** Statuer sur la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, relativement à la demande de P.I.I.A., afin de permettre l'agrandissement de la résidence unifamiliale isolée ainsi qu'une modification de la façade avant à l'adresse sise au 577, boulevard Chèvremont composé du lot no 4 590 797 du cadastre du Québec.
- 40.07** Statuer sur la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève, relativement à la demande de P.I.I.A., afin de permettre la construction d'une résidence unifamiliale isolée à l'adresse sise au 467, avenue Wilson composé du lot no 4 589 804 du cadastre du Québec.
- 40.08** Vacant
- 40.09** Statuer sur la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève, relativement à la demande de P.I.I.A., afin d'autoriser la pose d'une enseigne sur socle à l'adresse sise au 16 628, boulevard Pierrefonds composé du lot 1 843 517 du cadastre du Québec.
- 40.10** Statuer sur la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève, relativement à la demande de P.I.I.A., afin d'autoriser la pose d'une enseigne sur poteau à l'adresse sise au 16 375, boulevard Gouin Ouest composé du lot 1 843 569 du cadastre du Québec.

- 40.11** Avis de motion, présentation et dépôt - Adopter le Règlement sur la taxe relative aux services pour l'exercice financier 2020 - Règlement numéro CA28 0062.

## **60 – Information**

- 60.01** Dépôt de documents

## **65 – Motion des conseillers**

- 65.01** Motion pour apporter plus de transparence au conseil d'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Genève

## **70 – Autres sujets**

- 70.01** Période de questions du public
- 70.02** Levée de la séance